

CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



COMPTE-RENDU DE VISITE DU 16/02/2018

Rénovation de la filière après 1996 :

Prénom : ANTONIO

Code postal: 64350

INFORMATIONS INITIALES

Adresse de l'immeuble : 576 CHEMIN DE LABASTIDE

Commune : SIMACOURBE Code postal : 64350

Année de construction :

Achat de l'actuel propriétaire après 2011 :

Propriétaire de l'immeuble

Nom du propriétaire : DA COSTA

Adresse: 650 CHEMIN LABASTIDE

.

Commune : SIMACOURBE

N° de téléphone :

Email:

Occupant (si différent du propriétaire)

Nom de l'usager :

Prénom:

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Zone à enjeux sanitaires : NON

Zone à enjeux environnementaux : NON

Zone de lutte contre les moustigues : NON

Superficie de la parcelle (m²):

- Pente du terrain prévu pour l'assainissement :
- Présence d'un compteur d'eau potable : OUI
- Proximité d'un puits : NON Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?
- Niveau de la nappe (m): INCONNU

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Type de résidence : MAISON EN TRAVAUX

Nombre d'usagers permanents	0
Nombre d'usagers saisonniers	
Nombre de chambres :	3

Nombre de salles de bain ou salle d'eau	2
Nombre de W.C	2
Nombre de cuisines :	



Monsieur Antonio DA COSTA 650 Chemin de Labastide 64350 SIMACOURBE

Serres-Castet, le vendredi 2 février 2018

AVIS DE PASSAGE

Objet : Contrôle de bon fonctionnement de votre assainissement non collectif.

Dossier suivi par : Emilie CAZANAVE 07 62 68 31 58

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du service public d'assainissement non collectif mis en place par la communauté des Communes du Canton de Lembeye, conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 modifiée, nous allons procéder à la vérification de bon fonctionnement et de l'entretien de votre installation d'assainissement autonome.

Celle-ci se déroulera le Vendredi 16 Février 2018 dans la matinée

Dans le cas où vous ne seriez pas l'occupant de cette habitation, nous vous serions gré de bien vouloir l'informer de notre passage. Par contre, si vous êtes locataire, merci de prévenir le propriétaire. Votre présence ou celle de l'usager est indispensable au bon déroulement de cette opération. Par conséquent, en cas d'impossibilité, ou afin de préciser l'horaire, nous vous remercions de nous contacter au 07 62 68 31 58 pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

Nous vous rappelons que les regards de visite, ainsi que la fosse et le bac à graisse éventuel doivent être dégagés et accessibles lors de notre passage pour assurer un service complet et de qualité. Nous vous demanderons également de bien vouloir mettre à notre disposition tous les documents relatifs à votre installation d'assainissement (plans, factures...).

Ce contrôle sera facturé par la Communauté des Communes du canton de Lembeye 65 €HT. (71.50 € TTC)

Ce contrôle est obligatoire, selon l'arrêté du 27 avril 2012 et le règlement du SPANC voté par délibération du 30 juillet 2015 qui fixe une périodicité des visites à 8 ans.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Emilie CAZANAVE
Technicien assainissement non collectif



CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DE L'INSTALLATION

- Réaménagement du terrain aux abords de l'installation : NON
- Réalisation des travaux suite aux indications du rapport de visite : NON
- Si dossier de réhabilitation, le dimensionnement est adapté aux prescriptions techniques :

COLLECTE DES EAUX USEES

- Les eaux usées, pluviales et/ou piscines sont-elles collectées séparément ? OUI
- Les eaux vannes et ménagères sont-elles séparées ? NON

Destination des eaux pluviales : TERRAIN

PRETRAITEMENT

FOSSE

- Système de prétraitement : FOSSE TOUTES EAUX
- Matériau de la fosse : BETON
- La fosse est-elle située à moins de 10 m de l'habitation ? OUI
- Volume de la fosse (m³): 3

PREFILTRE

- Présence d'un préfiltre : OUI
- Présence de matériaux filtrant : CASSETTE

BAC DEGRAISSEUR

- Présence d'un bac dégraisseur : NON
- Est-il situé à moins de 10 m de l'habitation ?
- Volume du dégraisseur

VENTILATION

- Présence d'une ventilation :
 - Primaire : OUI

Diamètre : 100mm

Secondaire :

Diamètre :

FILIERE DE TRAITEMENT

- Système présent : OUI
- Type de traitement : FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE
 - o 5 m de l'habitation : OUI
 - o 3 m de tout arbre : OUI
 - 3 m des limites de la parcelle : OUI

REGARD DE REPARTITION / BOUCLAGE

Existe-t-il un regard ?	Répartition	Bouclage
	OUI	OUI
Si oui, est-il accessible ?	OUI	OUI
Le regard présente t il des signes d'altération ?	NON	NON
Le regard présente t il des défauts de structure ?	NON	NON
Stagnation des eaux dans le regard :	NON	NON
Bonne répartition des effluents	OUI	



CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT



DIMENSIONNEMENT DU TRAITEMENT

. Le dimensionnement est-il connu ? OUI

Longueur (m): Profondeur (m)

Superficie (m2): 25 Nombre de tranchées :

REJET DES EFFLUENTS

- En cas de rejet hors de la parcelle existe-t-il une autorisation du propriétaire sur le terrain duquel s'effectue le rejet ? OUI
- Présence d'un poste de relevage ? NON

PRESENCE DE DANGER POUR LA SANTE DES PERSONNES

- Contact direct avec des eaux usées non traitées : NON
- Nuisance olfactives, présence d'odeur : NON
- Problème de sécurité de l'installation (regard cassé, accès fosse) : NON

RISQUES AVERES DE POLLUTION POUR L'ENVIRONNEMENT

Configuration du système : COMPLET

état du rejet : Rejet : EAU TRAITEE

Exutoire : FOSSE

Dimensionnement du système complet adapté:

 Prétraitement : complet Traitement : complet

Positionnement du système de traitement :

Au moins à 35 m d'un puits ou captage d'eau destiné à la consommation humaine : OUI

Respect des servitudes lié aux servitudes des captages d'eau : OUI

FONCTIONNEMENT

- Des dysfonctionnements ont-ils été observés au niveau du prétraitement ? NON
- Des dysfonctionnements ont-ils été observés au niveau du traitement ? NON

ENTRETIEN

Accès à la fosse : OUI

Si oui, dans quel état est-elle ? BON

Le bac à graisses est-il accessible ? : OUI
 Si oui, dans quel état est-il ? : BON

Niveau des boues dans la fosse: 10%

 Entretien général de la fosse : BON Entretien général du préfiltre : BON

Entretien du bac à graisse : BON

VIDANGE

Date de la dernière vidange :

L'ouvrage est-il à vidanger ?

 La vidange a-t-elle été effectuée par un vidangeur agréé ? Nom du vidangeur :

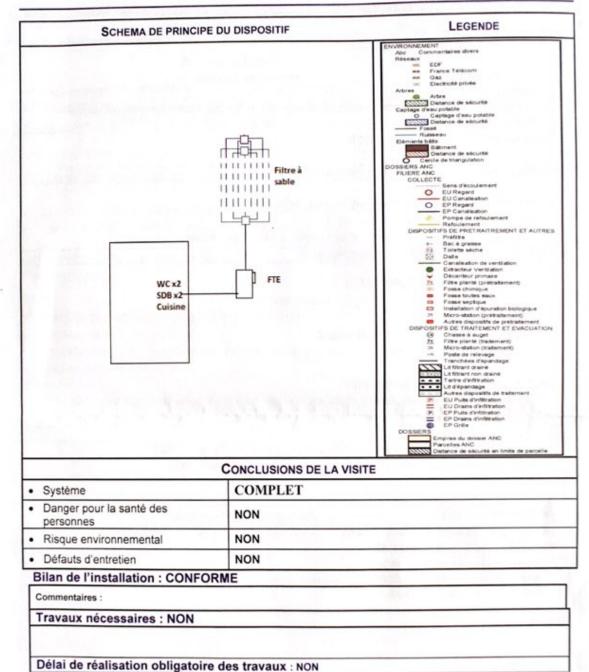
 Justificatif de vidange : Lieu de dépotage : Volume vidangé (m³) :

Le dispositif fait-il l'objet d'un contrat d'entretien ? NON



CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT





Le propriétaire / L'usager

Le technicien assainissement autonome CAZANAVE Emilie

N.B.: Certaines informations sont retranscrites suivant les propos des entrepreneurs et/ou propriétaires.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser sur simple demande écrite à votre service clientèle habituel.

CONTROLE DE BONNE EXECUTION DES OUVRAGES D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Nº dossier: SIM/64/09/DACa/7719

Nom : DA COSTA Prénom : Antonio

Commune: SIMACOURBE

Vu les conclusions techniques du SPANC faisant suite à la visite du 10/01/13, il est émis l'avis suivant :

☑ Conforme ☐ Non Conforme	Au projet initial	
☑ Conforme		
☐ Conforme sous réserve(s)	Aux prescriptions techniques de l'Arrêté du 7 septembre 2009 et au DTU 64-1.	
□ Non conforme		

Observation(s):

Il est conseillé de protéger le point de rejet (clapet anti-retour contre la remontée des eaux, grillage contre l'obstruction de la canalisation, bétonnage pour faciliter l'entretien du milieu récepteur...).

Fait à Simacourhe Le 17 juin 2013

Le Maire

Exemplaire destiné:

au pétitionnaire à la mairie au SPANC



AVIS TECHNIQUE SUR LA REALISATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Nº dossier: SIM/64/09/DACa/7719

Commune: SIMACOURBE

Nom du propriétaire: DA COSTA

Prénom: Antonio

Adresse du projet, Lieu-dit : chemin Bidaury

Adresse da projet, Lieu dit : ellellilli Biddary

N° parcelle(s): 120

Section: C

Visite le : 10/01/13

Présent(s): Antonio DA COSTA (le propriétaire et l'entrepreneur) et Yann BERTRAND (Technicien

SPANC)

IMPLANTATION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

La filière de traitement mise en place respecte les distances préconisées par l'Agence Adour-Garonne. Ces distances (3m des limites de propriété, 5m de la maison, 3m d'arbre, 35m d'un puit de captage d'eau potable) permettent d'éviter : de lourds dysfonctionnements (présence d'arbre), un affaiblissement de la stabilité structurelle du sol (habitation trop proche), des conflits avec le voisinage et des infiltrations dans une nappe d'eau qui est capté et utilisée pour la consommation humaine.

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME REALISE

PRETRAITEMENT : Fosse toutes eaux de 3000 litres

Le prétraitement est en accord avec le projet initial et respecte les prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 et du DTU 64-1.

TRAITEMENT: Lit filtrant drainé à flux vertical de 25 m² (5m x 5m)

Le type de traitement est en accord avec le projet initial et respecte les prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 et du DTU 64-1.

Observation(s):

Il est conseillé de protéger le point de rejet (clapet anti-retour contre la remontée des eaux, grillage contre l'obstruction de la canalisation, bétonnage pour faciliter l'entretien du milieu récepteur...).

AVIS TECHNIQUE SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement est conforme à la réglementation en vigueur. Il respecte les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif de l'arrêté du 7 septembre 2009 et suit les conseils de mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome du DTU 64.1.

Les réserves émises seront levées des lors que le pétitionnaire apportera tous les éléments nécessaires permettant la ciôture du dossier.

